

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2025**

Régulièrement convoqué le 16 janvier 2025, le conseil municipal s'est réuni le 22 janvier 2025 à 20h00, sous la présidence du maire, Michèle DORIN.

Présents : Alain BAMET, Jean Charles CLAUDEL, Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Philippe CACCIABUE, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Charlène JENLINSKI-TISSIER, Sébastien PRADES, Thierry SERRA.

Absent et excusé : néant.

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 04 décembre 2024 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Subvention département pour la restauration du patrimoine
- ✓ Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025
- ✓ Dépenses investissement 25% avant vote du budget 2025
- ✓ Délibération pour contrat d'assurance des risques statutaires 2026-2029
- ✓ Questions diverses

1) Subvention département pour la restauration du patrimoine

Le Maire informe l'assemblée municipale que nous pouvons solliciter une subvention pour la restauration du patrimoine. A la suite de la création d'une commission pour étudier la restauration de notre patrimoine comme la grotte, les lavoirs et d'autres biens, nous décidons de demander une subvention, ciblée plus précisément cette année sur la remise en état de La Grotte. A cet effet, une délibération est nécessaire.

De plus, par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine, un appel à don sera lancé par l'association « La Rencontre ».

Après l'exposé des faits, le conseil approuve à l'unanimité (11 pour, 0 contre et 0 abstention) le dépôt d'une demande de subvention.

2) Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Le Maire expose le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025. Il compte 2 agents contractuels en filière administrative et 1 agent titulaire en filière technique, soit 3 agents municipaux.

Le conseil municipal après en avoir entendu l'exposé valide le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025.

3) Dépense investissement 25% avant vote du budget 2025

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à mandater, dans l'attente du vote de l'ensemble du budget primitif 2025, les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits votés en 2024 et cela en plus des crédits reportés le cas échéants, conformément à l'état suivant :

- chapitre 20 :

. compte 203 : $20000 \times 25 \% = 5000 \text{ €}$

- chapitre 21 :

. compte 2116 : $25000 \times 25 \% = 6250 \text{ €}$

. compte 2131 : $540000 \times 25 \% = 135000 \text{ €}$

. compte 2135 : $18000 \times 25 \% = 4500 \text{ €}$

. compte 2152 : $20000 \times 25 \% = 5000 \text{ €}$

. compte 2158 : $2500 \times 25 \% = 625 \text{ €}$

. compte 2182 : $12000 \times 25 \% = 3000 \text{ €}$

4) Délibération contrat d'assurance des risques statutaires 2026-2029

Ce point est rajouté à l'unanimité à la vue de l'urgence car la délibération doit être validée avant le 31 janvier 2025.

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Collectivité de Saint Pierre le Vieux charge le Centre de gestion :

- de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.

5) Questions diverses

• Présentation de la Pimenterie à St Point.

Nous accueillons Annie Le Fur, bénévole à la Pimenterie de Saint Point, pour une présentation de l'association. Cette présentation est en annexe de ce procès-verbal.

• Recherche d'Eaux Claires Parasites.

Les eaux claires parasites proviennent des pluies, des canaux d'irrigation, des nappes phréatiques ou des gouttières directement reliées au réseau d'égout, d'eaux de vidange des

piscines, etc. Elles ne doivent pas se retrouver dans les réseaux d'eaux usées alors que ceux-ci ne sont pas conçus pour les recevoir.

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur en cours, une campagne de mesures va être mise en place sur le réseau d'assainissement de la commune. Elle sera accompagnée d'investigations nocturnes pour la localisation des éventuelles eaux claires parasites. Ces investigations seront menées par le bureau d'études SECUNDO (M. PARISOT) et par M. LECLERC de la Communauté de Communes.

Le principe de ces recherches est de parcourir le réseau depuis l'aval vers l'amont, la nuit (entre minuit et 5h du matin) et par temps sec. Les regards seront ouverts au niveau des nœuds et des têtes de réseau uniquement. L'agent communal est chargé de vérifier que les regards peuvent être ouverts.

Une communication sur la date de l'intervention sera faite aux usagers le moment venu.

- **Bulletins communaux.**

Les bulletins seront distribués dans les jours qui viennent.

- **Fibre optique.**

Après le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, et les nouvelles actions engagées par le département, les élus, en présence de la Mission Très Haut Débit du Département et des exploitants du réseau de fibre optique en zone AMEL ont été conviés par la CCSCMB à une réunion d'information à Trambly. Vous retrouverez en pièce jointe un flyer d'explication et les téléphones et adresses des organismes auxquels vous pouvez vous adresser en cas de problème.

- **Rencontre avec Mme Saghir de la DRI :**

Le nouveau logiciel de la DRI permet le comptage des véhicules circulant sur la route départementale sans pose de câble et sur une longue période, ce qui donne des résultats plus fiables. Un comptage a été effectué sur la période allant de septembre 2023 à décembre 2024. Les vitesses retenues vont de 45 km/h sur la partie autour des stops, à 56 voire 61 km/h sur le reste de la traversée du village normalement limitée à 50. Madame Saghir propose l'installation d'écluses portatives après étude afin d'essayer de limiter encore la vitesse dans le centre bourg.

- ✓ **Devis à valider**

- ✓ A la demande du SIRTOM, les différents regroupements des containers poubelles sur la commune doivent être aménagés pour faciliter le travail du personnel du SIRTOM, au nombre de 11, un devis de l'entreprise Callier pour 4754€ TTC a été validé.
- ✓ Réfection des chemins au hameau de La Place à la suite des intempéries : devis de l'entreprise Callier pour 5240.40€ TTC. Le conseil s'interroge sur la pertinence des solutions envisagées et souhaiterait avoir d'autres avis. Il est décidé d'interroger d'autres professionnels pour étudier les meilleures solutions, en termes d'efficacité et de pérennité.
- ✓ Devis de l'entreprise Callier pour la reprise du mur du pont sur la route des Fontaines qui s'est écroulé pour 2232€. Le devis est validé.

- ✓ Devis pour l'achat de chaises à la salle des fêtes, identiques à celles que nous avons : 30 chaises pour un total de 1558.26€ TTC. Le conseil décide de prendre le temps de regarder si d'autres solutions moins onéreuses sont envisageables.

- **La Grotte**

Un devis pour la remise en état du portail en fer forgé a été demandé. Nous sommes en attente d'un autre devis pour la maçonnerie.

Les dossiers de subvention auprès du département et d'appel à dons auprès de la fondation du patrimoine seront finalisés dans les jours prochains.

L'office du tourisme se charge de référencer un petit circuit spécialement dédié.

- **Préparation du budget 2025**

La première réunion de préparation est fixée le jeudi 30 janvier à 13h30.

- **Eolien**

Il n'y a pas d'avancée notable sur le sujet. Une visite du parc de Valsonne est organisée le 15 février.

- **Cimetière**

Une entreprise de pompes funèbres accepte d'effectuer un travail de remise en état des tombes pour lesquelles la procédure d'abandon a été finalisée. Un devis va être sollicité.

- **Travaux de la mairie**

La fin des travaux est toujours fixée à fin février.

- **Toit de la cantine**

Une demande de subvention auprès du département est déposée et un dossier DETR/ DSIL sera déposé prochainement pour que le coût résiduel des travaux soit le moins élevé possible. Nous validons le devis de l'entreprise Charvet pour la somme de 29439.87 € (réfection de la charpente et isolation en laine de roche soufflée).

- **Nettoyage des locaux communaux**

Suite au départ à la retraite de Madame Fayard, le ménage de la mairie n'est plus effectué. La question de l'entretien des locaux communaux se posera dès la fin des travaux. Ce petit temps de travail pourrait peut-être intéresser un(e) personne du village. En attendant la salle servant d'accueil sera nettoyée par les conseillers volontaires.

- **Matérialisation de places de stationnement aux abords du café-épicerie « Chez Simone »**

Le problème de stationnement aux alentours du café est signalé par Philippe CACCIABUE et Joëlle DAILLY en effet, depuis l'ouverture de l'épicerie, le problème de stationnement des voitures autour de l'épicerie est encore accru.

Pour éviter des stationnements dans tous les sens, le conseil décide de matérialiser les emplacements de stationnement, par des marquages en épis le long du jardin et en dessous du bâtiment.

- **Information sur les divers petits travaux effectués sur la commune.**

Divers petits travaux ont été effectués à l'école maternelle par l'installation d'une lampe solaire au-dessus de la porte de classe et le remplacement d'un néon.

Aux vues des températures très basses de ce début d'année, les tuyaux des toilettes publiques ont été endommagés par le gel, nécessitant l'intervention de l'entreprise AMEL de Tramayes. En effet, cette année, nous ne pouvions pas les mettre hors gel, car les entreprises intervenant dans le cadre des travaux de la mairie, les utilisaient.

Au hangar, une prise extérieure sécurisée a été installée pour notamment l'utilisation du camion frigo par les associations locales.

- **L'alambic**

Il y a quelques mois, il avait été décidé de faire un diagnostic et un devis sur sa remise en état auprès de ferronnerie Desroches de Sivignon. Le devis étant trop élevé, il est décidé de le rapatrier dans notre hangar communal. Nous verrons pour la suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Prochaine date de conseil : 19 février 2025 à 20h

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET



Le Maire,
Michèle DORIN

